



GdB

Passerelle

Jeunes Arbitres UNSS / Arbitres FFBaD

Règlement

adoption : CA du 16-17/06/2018
entrée en vigueur : 01/09/2018
validité : permanente
secteur : Diversité des pratiques
remplace : Chapitre 06.01.A4-2019/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. PRINCIPE

La passerelle doit permettre aux Jeunes Arbitres UNSS les plus gradés d'obtenir un grade d'arbitre FFBaD selon les équivalences de compétences suivantes :

- Jeune Arbitre Académique ⇔ Arbitre de ligue accrédité
- Jeune Arbitre National ⇔ Arbitre de ligue accrédité sans examen ou arbitre de ligue certifié sous réserve de réussite à un examen d'arbitre de ligue certifié.

Le rôle des Commissions Mixtes (Nationale, régionales et départementales) sera important à chaque niveau pour valider cette passerelle. Elles devront compter parmi leurs représentants au moins un arbitre ou un juge-arbitre FFBaD.

2. PASSERELLE POUR LES JEUNES ARBITRES LICENCIES FFBAD

2.1. Procédure

2.1.1. Jeunes Arbitres Nationaux

À l'issue des Championnats de France UNSS, la Direction Nationale de l'UNSS transmet à la FFBaD les listes des Jeunes Arbitres validés par la Commission Mixte Nationale. Ils sont alors enregistrés sur Poona au grade d'arbitre de ligue certifié sous réserve de réussite à un examen d'arbitre de ligue certifié, sinon au grade d'arbitre de ligue accrédité, et un courrier d'information est envoyé aux CLOT.

2.1.2. Jeunes Arbitres Académiques

À l'issue des formations de Jeunes Arbitres Académiques, le Service Régional de l'UNSS transmet à la ligue de son territoire géographique la liste des Jeunes Arbitres validés par la Commission Mixte Régionale. Les Jeunes Arbitres qui souhaitent devenir arbitres FFBaD sont alors enregistrés sur Poona au grade d'arbitre de ligue accrédité.

3. PASSERELLE POUR LES JEUNES ARBITRES NATIONAUX NON LICENCIES FFBaD

L'objectif est de permettre aux Jeunes Arbitres UNSS ayant obtenu la certification Nationale sur les Championnats de France UNSS d'intégrer le corps des arbitres fédéraux. La licence FFBaD est gratuite (part fédérale) la première année.

3.1. Procédure

3.1.1. Demande individuelle

La demande est faite par le joueur après avoir pris sa licence dans un club affilié à la FFBaD.

Le club enregistre sa licence et le joueur et le président du club complètent le document joint en annexe certifiant qu'il s'agit de sa première licence FFBaD. Le document est envoyé avec un RIB à la Fédération.

3.1.2. Vérification

La Commission Mixte Nationale UNSS vérifiera la certification du Jeune Arbitre et la FFBaD l'intégrera dans les listes des arbitres FFBaD et procédera au remboursement de la part fédérale de sa licence.

3.1.3. Validation

Le Jeune Arbitre National est validé arbitre de ligue accrédité.

4. DOCUMENTS ANNEXES

- Formulaire 1 : Formulaire de demande individuelle de remboursement de la licence pour non licencié FFBaD